



EAU «RYTHME» DE LA NATURE



# LE CACARDEUR

*ÉDITION AOÛT 2024*

MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES

# Table des matières



Mot du maire	3
Prochaine réunion du Conseil	5
Taxes municipales	5
Marché public	7
Bibliothèque municipale	9
Connaissez-vous ?	10
Centre intégré de santé & de services sociaux	10
Service urbanisme	11
Travaux publics	12
Grains de soleil CN inc	15
Maison des jeunes le S.Q.U.A.T	16
Petite annonce	17
Jeux	19
Matières résiduelles	22
Table des marées	23
Solution - Jeux	24
Capsule - Incendie	25
Sensibilisation - Cyclisme	26
Coordonnées	27
Mosaïque	28

**Notez que vous pouvez également lire votre  
Cacardeur, en couleur, sur le site Internet de la  
municipalité à l'adresse suivante :  
[www.pointe-aux-outardes.ca](http://www.pointe-aux-outardes.ca)**







*Chers Outardéennes, Outardéens*

### **JOURNÉE FAMILIALE INTERCULTURELLE**

Tel que prévu le mois de juillet s'est terminé dans la féerie avec la rencontre des communautés lors de la Journée familiale interculturelle qui a eu lieu au Centre des loisirs et de la culture le 20 juillet dernier. Quel beau cadeau le Festival Innu Nikamu, en collaboration avec Ruel Tourneur, nous ont offert en produisant trois spectacles d'artistes professionnels, incluant l'invité international Zachary Richard qui a offert toute une prestation chaleureuse et conviviale au le public qui était présent. Merci à nos artistes, à nos danseurs locaux et aux nouveaux arrivants pour leur participation très appréciée qui a permis de découvrir la richesse des cultures dans ce monde qui peine à trouver l'harmonie ces temps-ci. Pour voir quelques photos, je vous invite à aller sur notre page Facebook et/ou à la page 7 de ce bulletin.

### **COMPOSTAGE**

En tant que président de la Régie des Matières résiduelles de Manicouagan, je sollicite votre collaboration pour participer dans les prochains mois au début de la collecte des matières organiques et de donner l'exemple d'une population soucieuse de la gestion de ses déchets. Les bacs et les mini-bacs bruns seront distribués à vos portes vers la fin juillet et début août. La collecte devrait débiter à l'automne. Un calendrier vous sera expédié par la poste. Nous allons ainsi éviter d'enfouir 50% du bac vert qui est composé de matières organiques qui produisent du gaz méthane dans l'atmosphère et cela permettra de verdir gratuitement les jardins et les parcs de la région.

### **VITESSE ET CIVISME**

J'invite de nouveau tous nos conducteurs.trices à faire preuve de courtoisie et de respecter les limites de vitesse. Il semblerait que la saison d'été à un effet direct sur le comportement des automobilistes qui se transfert sur la « pédale à gaz ». Merci d'être courtois.es.

## **PISTE CYCLABLE INTERMUNICIPALE**

Afin de fidéliser la fourniture du réseau électrique, HQ procèdera en août à l'enfouissement d'un câble souterrain sous la piste cyclable entre Baie St-Ludger et Pointe-Paradis. Soyez prudents.es, les accès à la piste seront interdits par moments.

## **NOUVELLE EMPLOYÉE**

Nous souhaitons la bienvenue dans l'équipe à Mme Verna Jean, qui a été engagée au poste de secrétaire-réceptionniste (temporaire) sur appel qui prendra la place de Mme Solanges Bouchard qui est officiellement retraitée.

## **ASSEMBLÉES PUBLIQUES**

Le conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes a siégé en séance ordinaire le 2 juillet 2024 en la salle du Conseil.

Nous avons mandaté le service d'architecture de la FQM pour accompagner l'ensemble des étapes de production en architecture pour le nouveau bâtiment et la mise à niveau de la station de pompage de Pointe-aux-Outardes.

Les états financiers 2023 du Transport adapté aux personnes handicapées, préparés par la ville de Baie-Comeau, ont été adoptés. La part de la municipalité de Pointe-aux-Outardes est de 12 037 \$.

Nous avons accepté l'offre de service et d'application en sécurité civile StraTJ afin d'uniformiser les procédures opérationnelles avec les autres municipalités de la Péninsule et d'assurer la prise en charge optimale lors des interventions ou en entraide;

- Frais de licence annuelle regroupée, pour la municipalité, 1 145 \$ plus taxes;
- Frais de formation regroupée, pour la municipalité, 7 050 \$ plus taxes;

Vous êtes toutes et tous bienvenus à la prochaine séance du conseil qui aura lieu le 12 août 2024.

Soyez prudents et bonne saison estivale à toutes et tous !



**Julien Normand,**  
maire de notre magnifique municipalité



# RÉUNION DU CONSEIL

Lundi, le 12 août 2024 à 19 h 30

En salle du Conseil au 471, chemin Principal



## TAXES MUNICIPALES

Le 2e versement était dû le 20 juin dernier et le dernier sera pour le 20 septembre prochain..





# RENTÉE SCOLAIRE 2024-2025

LES VACANCES ESTIVALES TIRENT À LEUR FIN, IL NE RESTE QUE QUELQUES SEMAINES POUR PROFITER DE CETTE SAISON AVANT DE RECOMMENCER L'ÉCOLE !

PAR CONSÉQUENT, LA MUNICIPALITÉ DÉSIRE VOUS RAPPELER QUE LES ZONES SCOLAIRES SONT DES ZONES À RISQUES. SOYEZ VIGILANTS EN PRÉSENCE D'AUTOBUS SCOLAIRES, RESPECTEZ LES PANNEAUX DE SIGNALISATION ET LES LIMITES DE VITESSE.

LA RENTÉE SERA LE 26 AOÛT PROCHAIN.

BONNE RENTÉE SCOLAIRE À TOUS!







## JOURNÉE FAMILIAL INTERCULTURELLE



Merci d'avoir participé en si grand nombre à notre Journée familiale interculturelle en collaboration avec Festival Innu Nikamu & Ruel Tourneur.

Votre participation a enrichi cette journée/soirée de partage et de découverte culturelle. Nous sommes profondément reconnaissants pour votre soutien et votre engagement. Ensemble, nous avons célébré la diversité et tissé des liens précieux dans notre magnifique municipalité.

\*Merci à nos bénévoles pour leur support à cet événement.

\*\*Merci aux participants du Marché public, la FADOQ de Pointe-aux-Outardes, la Fabrique de Pointe-aux-Outardes, Grains de Soleil Côte-Nord inc., la MDJ le S,Q.U.A.T, le Marché des Dunes, Plomberie O' Max, NordX, Coop Gaïa et VIP Telecom.

Tout ceci n'aurait pu se réaliser sans la participation financière d'Hydro-Québec, le Phare Culturel, le Festival Innu Nikamu et de PF Resolu.

**Caroline Gagnon ,  
Superviseure des loisirs et de la culture**

**Julien Normand,  
Maire**

## CAMP DE JOUR 2024

L'été bat son plein, même si nous sommes déjà en mode préparation de l'automne. Le camp de jour en est presque à sa fin, encore deux (2) semaines d'activités à venir pour nos jeunes.

La municipalité désire remercier toutes les familles pour leur participation, en aussi grand nombre, au Camp de jour de cette année.

Merci également à l'équipe d'animateur(e)s :

***Daisy, Fraisinette, Gribouille, Lasagne, Fruitopia et Bonbon***

qui ont su divertir les jeunes durant les sept (7) semaines de camp et merci de leur travail remarquable.

VOICI QUELQUES PHOTOS DES SEMAINES PASSÉES EN JUILLET :







## **RECHERCHE** **RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE** **MUNICIPAL (BÉNÉVOLE)**

### **PRINCIPALES TÂCHES ET** **RESPONSABILITÉS**

- Répondre aux courriels et aux demandes:
  - Fournir des informations pour les statistiques de fin d'année
  - Sondages
  - Recherche de livres
  - Etc...
- Rotation des livres avec le Réseau Biblio (2 fois par année) :
- Faire la saisie des prêts dans les différents systèmes
- Faire la saisie des retours de livres dans les différents systèmes
- Organiser des activités les jours de Fêtes
- Assister à certaines réunions
- Gérer les médias sociaux (Facebook, publicité, concours, photos des activités)
- Tenir un registre des visites
- Gérer les concours du Réseau Biblio et de la Biblio de Pointe-aux-Outardes
- Créer les nouveaux abonnés
- Gérer les retards (appels)
- Elagage de livres annuelles
- Enregistrement dans le système des nouveaux livres achetés
- Assister à des formations (plusieurs fois dans l'année parfois la semaine ou la fin de semaine)

Si vous êtes intéressé(e) par ce poste, veuillez envoyer votre curriculum vitae avant le 16 août 2024, à 12h,

loisirs@pointe-aux-outardes.ca,  
ou par la poste au  
471, chemin Principal  
Pointe-aux-Outardes, QC G0H 1M0

# CONNAISSEZ-VOUS ?

Cette section dans le bulletin municipal est pour vous, Outardéennes et Outardéens de Pointe-aux-Outardes, afin de souligner et de reconnaître vos réussites, vos réalisations, vos implications, votre savoir-faire, vos habiletés diverses, etc.



- Vous ou quelqu'un de votre entourage avez participé ou participerez prochainement à un événement.
- Vous vous êtes démarqués lors d'une activité (sportive, culturelle, scolaire ou autre)
- Votre passe-temps sort quelque peu de l'ordinaire.

Alors, n'hésitez pas à nous en faire part en communiquant avec nous par courriel à l'adresse suivante :

[municipalite@pointe-aux-outardes.ca](mailto:municipalite@pointe-aux-outardes.ca)

Faites-nous parvenir la raison, l'événement et une photo de cet exploit.

## CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

### PRISE DE SANG ET SOINS INFIRMIERS : Pointe-aux-Outardes

Pour prendre rendez-vous, vous devez téléphoner au numéro 418-567-2274 (poste 0) et laisser votre nom et numéro de téléphone ou encore vous présenter à la réception du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chute-aux-Outardes, du lundi au jeudi entre 8 h 30 et 11 h 45.



**Horaire du service :**  
Bureau municipal situé au  
471, chemin Principal  
Tous les mardis de 8 h à 9 h 30



**INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

Vous prévoyez faire des rénovations ou autres travaux, vous aurez besoin d'un permis. À cet effet, prévoir un délai puisque l'inspecteur dispose de 30 jours pour délivrer le permis.

Prenez note que tous les formulaires de demande de permis sont sur le site Web de la municipalité <http://www.pointe-aux-outardes.ca/urbanisme-et-environnement> à l'onglet « Service aux citoyens » et puis « Urbanisme et environnement ». Vous pouvez également vous les procurer au bureau municipal. Il suffit de remplir le formulaire de demande et de nous le faire parvenir.

Afin d'accélérer l'émission du permis, nous vous demandons de prendre en considération les renseignements suivants :

- Nom, adresse, lieu des travaux et numéro de téléphone ;
- Plan, croquis, photos de votre construction, agrandissement ou rénovation
- Dessiner sur un papier l'emplacement des nouveaux travaux ou l'ajout à la construction existante
- Indiquer la dimension de la construction ;
- Indiquer les matériaux utilisés ;
- Qui effectue les travaux ?
- Quand débiteront les travaux ?
- Les mardis et les jeudis sont réservés pour ceux qui désirent recevoir de l'information concernant les travaux que vous voulez faire.



S'il y a d'autres informations à demander ou si le permis est prêt, l'inspecteur en bâtiment, M. Maxime Whissell, communiquera avec vous.

## LUMIÈRES DE RUE - SIMPLE RAPPEL

Si vous avez connaissance que des lumières de rue sont défectueuses dans votre secteur, veuillez en aviser la municipalité.



## BAC BLEU ENDOMMAGÉ

Le bac bleu servant à la collecte sélective demeure la propriété exclusive de la Régie de gestion des matières résiduelles. Dès que vous remarquez un bris, veuillez immédiatement aviser Mme Noëlla Huard au 418-589-4557. N'essayez pas de le réparer vous-même. .

## SURPRESSEUR – LUMIÈRES ALLUMÉES

Également, si vous avez connaissance que les lumières du surpresseur, situé entre le 111 et le 113, chemin Principal, sont allumées, veuillez S.V.P. en aviser la municipalité par téléphone au 418 567-2203 poste 1 lors de nos heures d'ouvertures ou poste 8 les soirs et les fins de semaines..



## BACS D'ORDURES ET DE RECYCLAGE

Les bacs roulants doivent être placés à la limite de votre propriété, de manière à ne pas empiéter sur la voie publique, incluant l'accotement, et ce, la veille du jour prévu de la collecte.

## LES ABRIS D'HIVER ET LES CLÔTURES À NEIGE

Prendre note que les abris d'hiver ainsi que leur structure et les clôtures à neige devront être démantelés. Car leur utilisation est permise du 15 octobre au 30 avril.



## HORAIRE D'ARROSAGE

Voici l'horaire estival allant du 1er juin au 15 octobre, selon lequel vous aurez droit d'arroser et de procéder au nettoyage de vos voitures, soit :  
entre 18 h 00 et 22 h 00 :



SECTEUR POINTE-AUX-OUTARDES	
<b>LUNDI</b>	Du 595 au 632 chemin Principal
<b>MARDI</b>	Du 1 au 163 rue Labrie
<b>MERCREDI</b>	Du 164 au 227 rue Labrie
<b>JEUDI</b>	Du 228 au 258 rue Labrie et rue David
<b> VENDREDI</b>	Du 259 au 390 rue Labrie

SECTEUR LES BUISSONS	
<b>LUNDI</b>	Du 39 au 139-A chemin Principal
<b>MARDI</b>	Du 140 au 200 chemin Principal et rues Bélanger, de la Source, Finn, Outardes, Dallaire, Chevalier et Tremblay
<b>MERCREDI</b>	Du 201 au 301 chemin Principal et rue Gagné
<b>JEUDI</b>	Du 302 au 334 chemin Principal et rues Saint-Laurent, des Bouleaux, Harvey et du Moulin
<b> VENDREDI</b>	Du 341 au 493 chemin Principal et rues Bilodeau, Radisson, Boisjoli, Olympique, Albert et Gaston

## ARROSAGE – BOYAU À LA MAIN



La Municipalité a assoupli le règlement en autorisant l'arrosage d'arbustes, de fleurs et le nettoyage des voitures en dehors de l'horaire d'arrosage obligatoire mais seulement avec le boyau à la main.

Vous prévoyez faire le remplissage d'une piscine, ensemençer / réensemencer une nouvelle pelouse ou la réparer, veuillez nous appeler au numéro 418 567-2203, nous prévoirons une période à cet effet.

Vous pouvez aussi consulter le site Internet :

[http://www2.ville.montreal.qc.ca/jardin/info\\_verte/pelouse\\_ecologique/ensemencement.htm](http://www2.ville.montreal.qc.ca/jardin/info_verte/pelouse_ecologique/ensemencement.htm)

Le Guide d'entretien écologique de la pelouse. Il vous donne des renseignements sur la tonte, l'arrosage, l'ensemencement, les pelouses clairsemées et autres.

Selon la réglementation municipale sur l'eau potable, il est mentionné au :

### **Chapitre III : Période d'interdiction totale**

#### *Article 7 : Interdiction totale*

Même si l'utilisation de l'eau potable est permise ou restreinte en vertu du présent règlement, lorsque survient une sécheresse ou à l'occasion de bris majeurs à un élément ou à des éléments du réseau d'aqueduc ou encore lors de situations d'urgence ayant un impact sur l'alimentation, la disponibilité ou la distribution de l'eau potable, le maire ou l'autorité compétente sont autorisés à décréter une interdiction totale d'utiliser l'eau potable du réseau municipal d'aqueduc pour d'autres fins que celles de consommation et d'hygiène corporelle.

L'interdiction est applicable à l'ensemble du territoire de la municipalité ou seulement à une partie de celui-ci si les circonstances l'exigent.







Un service gratuit pour nos familles et leurs jeunes.  
Ensemble pour la réussite éducative de ceux-ci !

Votre enfant éprouve des difficultés ou des retards d'apprentissage ?  
Votre enfant est sur une liste d'attente pour des services professionnels ?  
Vous êtes inquiets face au développement de votre jeune ?

Nous vous offrons l'opportunité de travailler avec des jeux spécifiques...

- un ou des axes de développement de votre jeune
- Gestion des émotions (colère, anxiété, etc.)
- Langage
- Lecture (décodage et inférence)
- Prérequis scolaire
- Et autres...

Rencontres ludiques personnalisées  
chez vous ou dans un autre milieu  
en fonction de ce qui est plus facilitant...  
Éducatrice + l'enfant + VOUS, l'adulte significatif!

Contactez-nous pour en savoir +, Grains de Soleil Côte-Nord inc.  
418 567-8920 #4 ou [gdscotenord@yahoo.fr](mailto:gdscotenord@yahoo.fr) ou Page FB GrainsdeSoleil37



# Maison des jeunes

## LE S.Q.U.A.T.

La Maison des jeunes le S.Q.U.A.T (Savoir être Quelqu'un d'Unique Aux yeux de Tous) est un organisme à but non lucratif qui a comme objectif de créer un milieu de vie sain et équilibré lors de rencontres amicales pour les adolescents de 11 à 17 ans.

\*Écoute, soutien et références\*

\*Prévention, sensibilisation et information\*

\*Activités socioculturelles et de loisirs\*

### **Horaire (Durant la période scolaire) :**

Lundi :	13h00 à 18h00	l'aide aux devoirs pour les 8 ans et plus
Lundi :	18h00 à 21h30	
Mardi :	18h00 à 21h30	
Mercredi :	18h00 à 21h30	
Jeudi :	18h00 à 21h30	
Vendredi :	18h00 à 23h00	

### **COORDONNÉES**

480, chemin Principal à Pointe-aux-Outardes

Courriel : [mdjlesquat@hotmail.com](mailto:mdjlesquat@hotmail.com)

Téléphone : 418 567-1202

Facebook (Groupe) : Mdj le S.Q.U.A.T



# PETITE ANNONCE



Vous voulez publier une annonce dans le bulletin municipal :  
le Cacardeur.

Pour ce faire, il est important de respecter la date limite de dépôt, pour l'envoi de vos informations, qui est le 20 de chaque mois. Toutefois, notez que la date de tombée pour le bulletin de SEPTEMBRE est le 20 AOÛT 2024.

Prenez note que des frais de publication mensuelle de 10,00\$, plus les taxes s'appliquent.

Veillez nous communiquer avec nous afin qu'on vous envoie le formulaire de demandes d'annonces. [municipalite@pointe-aux-outardes.ca](mailto:municipalite@pointe-aux-outardes.ca) ou 418 567-2203 poste 0

## CERCLE DES FERMIÈRES

### POINTE-AUX-OUTARDES

**Campagne de financement - Vente de sous-marin**

Effectuez votre réservation de sous-marin au coût de 6 \$  
chacun, au courant du mois d'août jusqu'au  
17 septembre 2024, en communiquant avec :

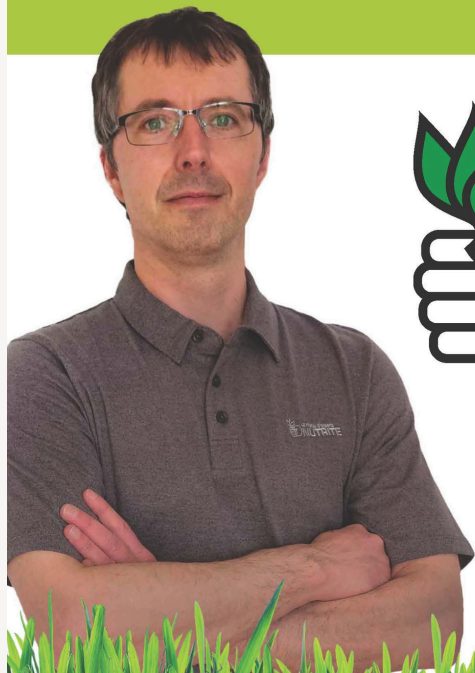
Mme Denise Malouin au 418 297-3753  
Mme Chantal Morin au 418 567-2725/418 282-2725  
Mme Francine Ross au 418-567-4630  
ou toutes les autres fermières.

Faites vite et merci pour votre soutien !

 6 \$

Nouveau à Baie-Comeau!

# Fertilisation de pelouse



**NUTRITE<sup>®</sup>**  
**CÔTE-NORD**

**418 962-0204**



**PISTE CYCLABLE JEAN-DENIS-VACHON  
FERMÉ DU 12 AOÛT AU 1ER NOVEMBRE 2024**



En raison des travaux qui auront lieu dans le secteur de la piste cyclable pour le projet d'enfouissement léger, il ne sera pas possible de l'utiliser ainsi que de chasser à proximité de celle-ci entre le 12 août et le 1er novembre 2024.

Merci de votre collaboration et de votre compréhension !



## SUDOKU

5	2		6				7	1
7	6		1		9	3		
		3			4			8
6						7	3	
9			5		3			4
	1	7						9
8			2			5		
		6	8		5		1	7
4	5				7		8	6



À COLORIER



## MOTS FLÉCHÉS

GENDARME A L'AUBE		CHAUDE DANS L'ARÈNE		TEXTILE ÉDENTÉ		LIMON		À DISPOSI- TION DE L'ARMÉE JEU	
LIVRE PESANT D'OR						MESSAGE RADIO DIPLOME			
					IDIOT METTRE DE L'ODE				
PAPE INNOCENT GÉNIE							RICHESSSE DIVAGUER		
								EN PLEIN CŒUR	
HÉROS BIBLIQUE SOLDAT				FAUTE DE BALLE		SOUVERAIN TROIS SUISSES			
		FIN DU JOUR	LIPPES RÈGLE						
DÉCISION DE JUSTICE								ELLE CONNAÎT LA MUSIQUE	
					VIVES EAUX				



## MOTS CROISÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I															
II															
III															
IV															
V															
VI															
VII															
VIII															
IX															
X															
XI															
XII															
XIII															
XIV															
XV															

### HORIZONTALEMENT

**I.** L'essentiel est d'y participer (deux mots). **II.** A été, à reculons. Les débuts à "bicyclette". Train. **III.** Terrain de sport en gymnase. Entrée dans le "stade". Comme certains centres. **IV.** Habits de danseuses. A celle de foot, on y apprend le foot. Au cœur du "lancer". **V.** Naissance d'"allure". L'attaquant du milieu. Ce travail-là n'est plus imposé. **VI.** A l'entendre, il a été sifflé. Paresseux comme lui, adieu l'entraînement !...Il faut savoir le doser. **VII.** Ils ont leur "Parc". Déesse qui aurait vachement aimé la pelouse du stade. **VIII.** Matière de médaille pour le meilleur. Elle applaudit son homme. Elle écrit encore sur le tableau. **IX.** Pelages sur le champ de courses. Crient haut et fort. **X.** Sigle de club. Départ d'"attaque". Enlever. **XI.** Virage de ski. Célèbre moto italienne. Un certain Institut. **XII.** En "athlétisme". Canne d'alpiniste. **XIII.** Epreuve complète d'athlète. Refus. **XIV.** On cherche toujours à le battre. Reçu. Le sport des scolaires du mercredi après-midi. **XV.** Le boxeur y passe avant de monter sur le ring. Essayée.

### VERTICALEMENT

**1.** Il moule le corps de la gymnaste. **2.** Il est "jeté" chez l'haltérophile. Plus confortable que le kart. **3.** Un certain lycée. Ces "chébecs"-là sont sûrs de couler. **4.** Coin où tirer les buts. Service à ne pas rendre au tennis. **5.** Personne de poids. Possessif. Une "côte" brisée dans la chute. **6.** Etalon chinois. Sur terre. Certains travaux. Un bout du "harnais". **7.** Geste défensif au foot. Lettres de "leader". **8.** Equipement. Utiles pour se délester avant l'épreuve ! **9.** Classement. On y est, en salle. Souffle coupé. **10.** Pronom. Mieux vaut bien l'être. Chiffre du départ. **11.** Elle amène à la compétition. **12.** Déchet d'urine. Avec Décathlon, on l'a "à fond". En location. **13.** Une "ère" un peu bousculée. Départ de "soleil" à la barre fixe. Une telle démonstration nous mène aux nues. **14.** Dynamisme. Un peu de "natation". **15.** Champ de courses anglais. Saisons pour pratiquer les sports nautiques. Un certain club de foot.

# MATIÈRES RÉSIDUELLES

AOÛT				
L	M	M	J	V
			1	2
5		6	7	8
12		13	14	15
19		20	21	22
26		27	28	29
				30



**CA VA OÙ?**

Télécharge l'application

RECYC-QUÉBEC  
Québec

## 5 consignes de collecte

Pour faciliter les opérations de manutention et éviter les bris de bac



- 1 Bac disposé la veille au soir de la collecte ou exceptionnellement le matin même de la collecte, avant 7 h, les jours de tempête
- 2 Couvercle fermé, aucun objet sur le bac et aucune matière à côté du bac
- 3 Roues orientées vers la résidence et matières conformes dans chaque bac approprié
- 4 Chaussée libre d'accès pour les opérations de nettoyage et de déneigement de votre municipalité
- 5 Bac toujours à 1 m de tout objet (muret, poteau, garage, abri, voiture, autre bac, etc.) en retrait du trottoir et de la chaussée

Le saviez-vous?



- ✓ Votre bac bleu appartient à la Régie.
- ✓ Votre bac est attribué à votre résidence et doit demeurer sur place en cas de déménagement. Si votre nouvelle résidence ne possède pas de bac bleu, communiquez avec nous pour en obtenir un!
- ✓ Vous avez droit à un seul bac vert selon la réglementation de votre municipalité. Il est de la responsabilité de chaque citoyen de s'informer et respecter la réglementation en vigueur.
- ✓ Vous pouvez laisser votre bac en bordure du chemin et communiquer avec la Régie s'il a été oublié lors de la collecte.

## Bac brun : informez-vous!



**POUR LE COMPOST**

Tout ce qui se mange  
Tout ce qui se jardine



Visitez notre site Internet  
[www.regiemanicouagan.qc.ca](http://www.regiemanicouagan.qc.ca)  
pour en apprendre plus sur le projet de plateforme de compostage et la collecte à venir.

Mieux trier à la source, on y gagne tous!



Réduction de nos déchets



Augmentation de la subvention gouvernementale

↑ Augmentation de la qualité de service

↓ Diminution des coûts de gestion des matières résiduelles

# TABLE DES MARÉES



JOUR	HEURE	MÈTRE	JOUR	HEURE	MÈTRE	JOUR	HEURE	MÈTRE	JOUR	HEURE	MÈTRE
<b>1</b>	0619	1.0	<b>9</b>	0456	3.6	<b>17</b>	0642	1.0	<b>25</b>	0557	3.5
	1207	2.8		1105	0.9		1230	2.9		1158	0.8
TH	1750	1.2	FR	1716	3.5	SA	1809	1.1	SU	1822	3.9
JE			VE	2319	1.0	SA			DI		
<b>2</b>	0022	3.9	<b>10</b>	0530	3.4	<b>18</b>	0040	4.0	<b>26</b>	0054	0.8
	0714	0.9		1134	1.0		0723	0.8		0653	3.1
FR	1301	2.9	SA	1752	3.4	SU	1315	3.1	MO	1248	1.1
VE	1845	1.1	SA			DI	1901	0.8	LU	1920	3.7
<b>3</b>	0113	4.0	<b>11</b>	0000	1.2	<b>19</b>	0126	4.3	<b>27</b>	0211	1.1
	0758	0.7		0608	3.1		0802	0.5		0801	2.8
SA	1345	3.1	SU	1206	1.2	MO	1357	3.4	TU	1352	1.3
SA	1932	0.9	DI	1832	3.3	LU	1948	0.6	MA	2032	3.5
<b>4</b>	0157	4.1	<b>12</b>	0049	1.3	<b>20</b>	0210	4.5	<b>28</b>	0344	1.2
	0836	0.7		0651	2.9		0840	0.3		0925	2.6
SU	1425	3.2	MO	1244	1.3	TU	1438	3.7	WE	1516	1.5
DI	2013	0.8	LU	1919	3.3	MA	2034	0.3	ME	2157	3.4
<b>5</b>	0236	4.2	<b>13</b>	0153	1.5	<b>21</b>	0253	4.6	<b>29</b>	0511	1.2
	0910	0.6		0745	2.6		0917	0.2		1056	2.6
MO	1501	3.4	TU	1333	1.5	WE	1519	4.0	TH	1641	1.4
LU	2052	0.8	MA	2018	3.2	ME	2121	0.2	JE	2318	3.5
<b>6</b>	0313	4.1	<b>14</b>	0318	1.5	<b>22</b>	0336	4.5	<b>30</b>	0615	1.1
	0941	0.7		0859	2.5		0955	0.2		1204	2.7
TU	1536	3.4	WE	1440	1.6	TH	1602	4.1	FR	1748	1.3
MA	2129	0.8	ME	2129	3.3	JE	2209	0.2	VE		
<b>7</b>	0347	4.0	<b>15</b>	0446	1.5	<b>23</b>	0421	4.3	<b>31</b>	0018	3.7
	1010	0.7		1025	2.5		1034	0.3		0702	0.9
WE	1610	3.5	TH	1558	1.5	FR	1646	4.2	SA	1252	3.0
ME	2205	0.8	JE	2244	3.4	VE	2258	0.3	SA	1839	1.1
<b>8</b>	0422	3.8	<b>16</b>	0552	1.3	<b>24</b>	0508	3.9			
	1037	0.8		1136	2.6		1115	0.5			
TH	1643	3.5	FR	1710	1.4	SA	1732	4.1			
JE	2241	0.9	VE	2348	3.7	SA	2352	0.5			



## MOTS FLÈCHÉS

	C		F		L		V		R
M	A	T	U	T	I	N	A	L	E
	R	O	M	A	N		S	O	S
C	A	R	A	T		B	E	T	E
	B	E	N	O	I	T		O	R
V	I	R	T	U	O	S	E		V
	N	O	E		D		R	O	I
G	I			L	E	V	R	E	S
	E	U	T	E	R	P	E		T
A	R	R	E	T		C	R	U	E

## SUDOKU

5	2	4	6	3	8	9	7	1
7	6	8	1	2	9	3	4	5
1	9	3	7	5	4	6	2	8
6	4	5	9	8	1	7	3	2
9	8	2	5	7	3	1	6	4
3	1	7	4	6	2	8	5	9
8	7	1	2	4	6	5	9	3
2	3	6	8	9	5	4	1	7
4	5	9	3	1	7	2	8	6

## MOTS CROISÉS

### HORIZONTALEMENT :

I. JEUXOLYMPIQUES. II. UP. BI. ALLURE. III. SALLE. STA. AERES. IV. TUTUS. ECOLE. NC. V. AL. CENTRE. STO. VI. UE. AI. EFFORT. VII. PRINCES. IO. VIII. OR. ELLE. CRAIE. IX. ROBES. CLAMENT. X. PUC. AT. OTER. XI. STEM. DUCATI. INS. XII. IH. PIOLET. XIII. DECATHLON. NON. XIV. RECORD. EU. UNSS. XV. PESEE. TENTEE.

### VERTICALEMENT :

1. JUSTAUCORPS. 2. EPAULE. ROUTIERE. 3. LT. BCEHCES. 4. LUCARNE. ACE. 5. OBESE. SA. CTOE. 6. LI. NE. TD. HR. 7. TACLE. LD. 8. MATERIEL. WC. 9. PLACE. SEC. APNEE. 10. IL. LOTI. UN. 11. QUALIFICATION. 12. UREE. FORME. LOUE. 13. EER. SO. AERIENNE. 14. ENTRAIN. NT. 15. ASCOT. ETES. PSG.

# CAPSULE – INCENDIE



Les matériaux que l'on trouve dans les plates-bandes, les pots de fleurs, les balconnières, etc., sont généralement combustibles.

En effet, les différents terreaux présents sur le marché ne contiennent souvent que très peu de terre véritable. Plusieurs sont enrichis d'engrais chimiques ou d'autres substances combustibles qui constituent un foyer potentiel d'incendie.

Les périodes de chaleur soutenue et de sécheresse au cours de l'été augmentent considérablement le risque d'incendie puisque le sol et la végétation, asséchés, sont plus susceptibles de s'enflammer au contact d'une source de chaleur.

Ainsi, lorsqu'on se débarrasse d'un article de fumeur de façon inadéquate ou dans un endroit inapproprié, le feu couvant, peut, à tout moment, provoquer un incendie et se propager à des bâtiments.

## **SAVIEZ-VOUS QUE ?**

Un mégot de cigarette peut se consumer durant plus de 3 heures et une flamme est susceptible d'apparaître pendant tout ce temps.

## **COMMENT ÉVITER LES FEUX DE TERREAU ET DE VÉGÉTAUX ?**

- Débarrassez-vous des mégots de cigarette avec précaution.
- Afin d'éviter tout risque d'incendie lié à une façon inadéquate de se débarrasser d'un article de fumeur, éteignez les mégots dans un cendrier conçu à cet effet, à savoir un contenant non combustible rempli de sable, d'eau, etc.
- Placez les cendriers loin de tout objet ou surface inflammable.
- Avant de vider un cendrier, assurez-vous que tous les mégots sont bien éteints en y versant un peu d'eau.
- Ne jetez jamais les cigarettes ou les allumettes directement à la poubelle.
- Lors de vos déplacements, évitez de lancer vos mégots dans la nature.

## **Jardinez de façon préventive**

- Arrosez régulièrement vos plantes, haies, paillis, etc., tout en respectant la réglementation en vigueur. Gardez en tête que la terre en pot s'assèche plus rapidement que celle du jardin.
- Privilégiez les pots d'argile. Ils conservent mieux l'humidité et ne sont pas combustibles.
- Entreposez vos sacs de terre de rempotage à l'abri des chauds rayons du soleil et à l'écart de tout matériau combustible.

## **Travaux extérieurs**

- Débarrassez-vous des résidus verts de façon adéquate et surveillez les collectes municipales.

Avant de faire brûler les déchets végétaux, abattis et autres rebuts à ciel ouvert, informez-vous de la réglementation municipale en vigueur en matière de sécurité incendie soit sur notre site WEB ou en appelant M. Beudet au 418 567-2144 poste 723



# SENSIBILISATION

## RESPECTER LA PRIORITÉ

- À un passage pour piétons, s'arrêter dès qu'un piéton s'y engage ou manifeste clairement son intention de traverser, par exemple, s'il attend sur le trottoir qui borde le passage pour piétons, s'il fait un signe de la main, qu'un contact visuel a été établi avec lui, etc.
- À une intersection, céder le passage aux piétons, aux véhicules et autres cyclistes qui ont la priorité.
- À plus de 5 mètres d'un autobus ou minibus scolaire dont les feux rouges intermittents sont en marche ou qui fait usage du panneau d'arrêt, s'immobiliser jusqu'à ce que les feux soient éteints et que le panneau soit rabattu.

## CIRCULER DU BON CÔTÉ

Sur la chaussée, circuler aussi près que possible du côté droit, tout en tenant compte de l'état de la chaussée et des risques d'emportierage (collision), et dans le même sens de la circulation.

Le cycliste peut quitter sa position :

- pour effectuer un virage à gauche
- s'il est autorisé à circuler à contresens
- en cas de nécessité

Sur l'accotement, rouler dans le sens de la circulation ou le sens indiqué par une signalisation.

## SIGNALER SES INTENTIONS

D'une façon continue et sur une distance suffisante pour être bien vu par les autres usagers, il faut signaler ses intentions, à moins que la manœuvre ne mette en péril sa sécurité.







## MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES

471, chemin Principal  
Pointe-aux-Outardes(Québec) G0H 1M0  
Téléphone : 418 567-2203  
Télécopieur : 418 567-4409  
Courriel : [municipalite@pointe-aux-outardes.ca](mailto:municipalite@pointe-aux-outardes.ca)  
[www.pointe-aux-outardes.ca](http://www.pointe-aux-outardes.ca)

Centre des loisirs et de la culture :	418-567-2177 poste 1
Pompiers, ambulance, police :	911
Bibliothèque municipale (mercredi soir) :	418-567-2281 poste 5109
Régies de gestion des matières résiduelles :	418-589-4557
Site d'enfouissement :	418-567-3118/418-589-4557
Maison des jeunes :	418-567-1202
CLSC :	418-567-2274
Fourrière municipale (Refuge Le Chapitou) :	418-589-1597

## HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi	7h45 à 12h00 / 13h00 à 16h30
Mardi	7h45 à 12h00 / 13h00 à 16h30
Mercredi	7h45 à 12h00 / 13h00 à 16h30
Jeudi	7h45 à 12h00 / 13h00 à 16h30
Vendredi	8h00 à 12h00

## DATE DE TOMBÉE PROCHAINE PUBLICATION DU CACARDEUR

La date de tombée pour faire parvenir les informations que vous voulez voir paraître dans la prochaine édition du Cacardeur est le 20 de chaque mois.





Danielle St-Laurent



Sébastien St-Jean



Karine Cassista



Aline Marin



Caroline Gagnon



Sébastien St-Jean



Lison Éloquin



Sébastien St-Jean



Pier-Audrey Glasson



Christine Lebrun



Roger Langlais



Sébastien St-Jean

Notre magnifique !